

Déclaration liminaire des élus force ouvrière : CTL du 17/04/2014

Monsieur le président,

Le Premier Ministre a fait sa déclaration de politique générale devant les députés. Après 2 ans de mise en œuvre d'une politique d'austérité pour satisfaire les exigences européennes du Pacte de stabilité, un durcissement supplémentaire de cette politique est encouragé. Elle constitue une nouvelle étape dans la remise en cause du Service Public, par le maintien du pacte de responsabilité, renommé pacte de responsabilité et de solidarité, et par la confirmation de la réduction des dépenses publiques de 50 milliards d'euros.

Les 3 annonces les plus drastiques sont :

- 19 milliards de réductions des dépenses pour la Fonction publique de l'Etat.
- 10 milliards de réductions des dépenses pour les collectivités locales.
- 10 milliards de réduction pour l'assurance maladie.

Cette confirmation d'une réduction drastique des dépenses publiques, et l'octroi aux régions d'un pouvoir réglementaire d'adaptation menacent l'égalité républicaine. De ce fait, le pacte de responsabilité risque d'entrer en contradiction avec le pacte républicain, par la planification des projets de fusions de Régions, de suppressions de Départements, de regroupements forcés des communes, de créations de métropoles imposées et la mise en place d'un pouvoir réglementaire d'adaptation aux collectivités qui survivront. Le tout, selon un acte III de décentralisation visant à instaurer une « République des territoires ».

Force Ouvrière dénonce ces récents désengagements de l'Etat, l'accélération du mitage territorial et du « tout-urbain » par la création des métropoles, au motif de la « compétitivité ». Il s'inquiète d'un éventuel pouvoir réglementaire d'adaptation aux régions qui va entraîner un accroissement des inégalités, et une différenciation du droit d'une région à l'autre, d'une métropole à l'autre, remettant en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité, l'unicité et, du coup, l'égalité républicaine, c'est-à-dire l'égalité de droit.

Les agents de la DGFIP vont une fois de plus subir les conséquences de cette politique, nos concitoyens également en constatant moins de services publics, des fermetures de services ou tout simplement des prestations supprimées. Chaque année les effectifs de la Direction Générale des Finances Publiques sont réduits à l'aveugle, les postes comptables en sont chaque fois davantage fragilisés.

L'évaporation de certaines missions ou partie de missions viendra accentuer ces suppressions, rendant la vie quotidienne au travail de plus en plus insupportable pour les agents comme pour les chefs de services.

Concernant l'ordre du jour : la réorganisation des Recettes des Finances. Le document transmis évoque cette réorganisation sans pour autant déterminer de manière claire et précise les transferts aux différentes structures. Compte tenu de délai de la réflexion, il nous paraissait indispensable que les éléments de chiffrage et des missions concernées soient déterminées avec précision. Or, il n'en est rien. Ce qui accroît les inquiétudes des agents sur le devenir de ces structures, avec le sentiment de méconnaissance des tâches réalisées. Le document se contentant de renvoyer les questions essentielles de cette organisation à une note ultérieure. Tout semble en effet indiquer que cette réorganisation a été réalisée dans la précipitation. Les formations sont d'ores et déjà inadaptées au calendrier de mise en place retenu.

Pour la campagne IR, celle-ci se voit réduire dans sa durée pour d'évidentes raisons budgétaires. Dès le début de la campagne, l'afflux du public reste soutenu et de nombreux cas demandent une étude approfondie pour les nombreux changements introduits par la loi de finances. Ces modifications génèrent des demandes d'explication qui vont mobiliser des agents à l'accueil, et accroître la pression sur les collègues moins nombreux en charge de la saisie des déclarations. Les mesures augmentant la fiscalité vont à nouveau provoquer une augmentation de la fréquentation de nos guichets jusqu'à la mise en recouvrement des rôles en septembre 2014.

La réorganisation des secteurs des huissiers apparaît nécessaire au regard des évolutions mentionnées. Mais elle n'explique pas le redécoupage de certaines zones, au vu des compétences préexistantes et des observations formulées par certains huissiers lors du groupe de travail dédié.

LES ELUS FO-DGFIP